

Campus hospitalo-universitaire Grand Paris-Nord

Répartition du site entre l'université et l'hôpital

Le choix de mettre la partie hospitalière sur l'ensemble de la parcelle de 4 ha actuellement occupée par l'usine du groupe PSA, et la partie universitaire sur un ensemble de parcelles de 3 ha au nord de la voie ferrée répond aux objectifs ci-dessous, qui explique, également pourquoi une inversion n'est pas envisageable :

1) Le schéma retenu :

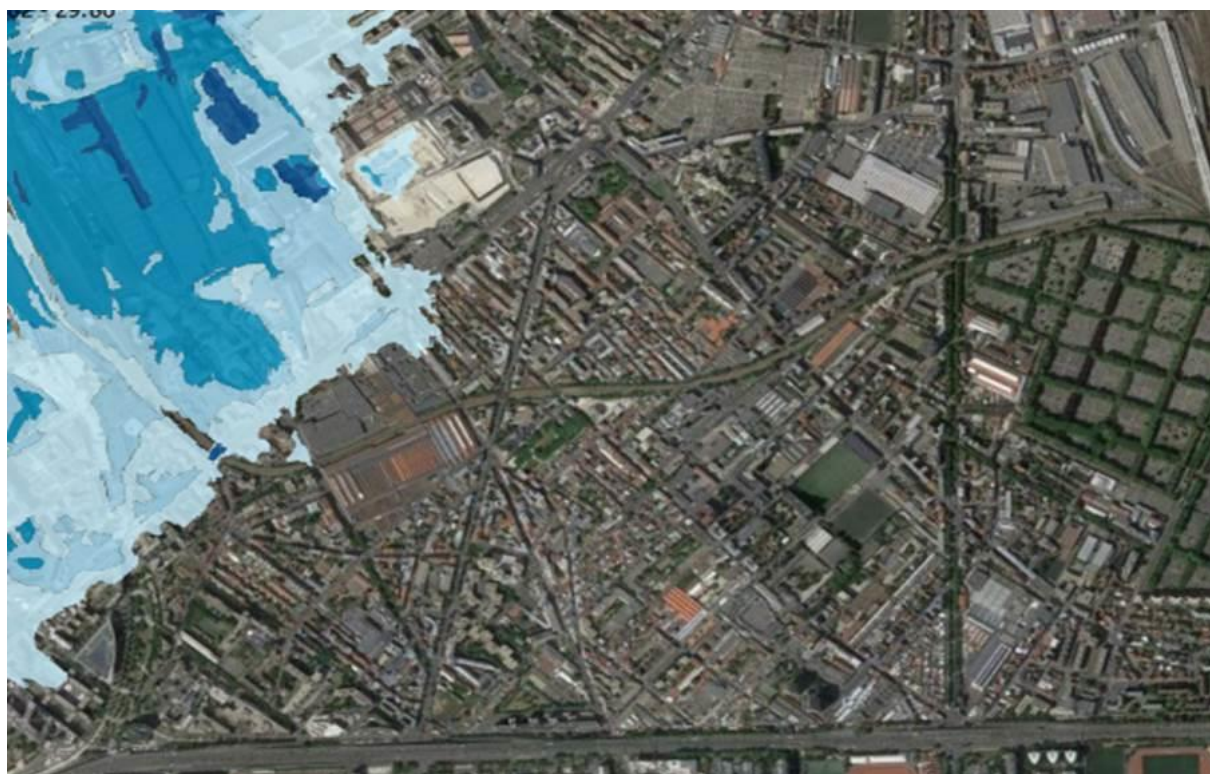
- a. L'Hôpital nécessite une parcelle de 4 ha. C'est cette dimension qui a été validée dans le cadre de la décision COPERMO de 2016 pour l'acquisition prévue sur le plan initial dans la Zac des docks. Le besoin est le même dans la nouvelle localisation et correspond exactement à la parcelle PSA d'un seul tenant.
- b. Les parcelles retenues pour l'université au nord de la voie ferrée (magasin Conforama, parc Gaudefroy et terrains de la SEMISO) se limitent aux 3 ha nécessaires à cette activité.

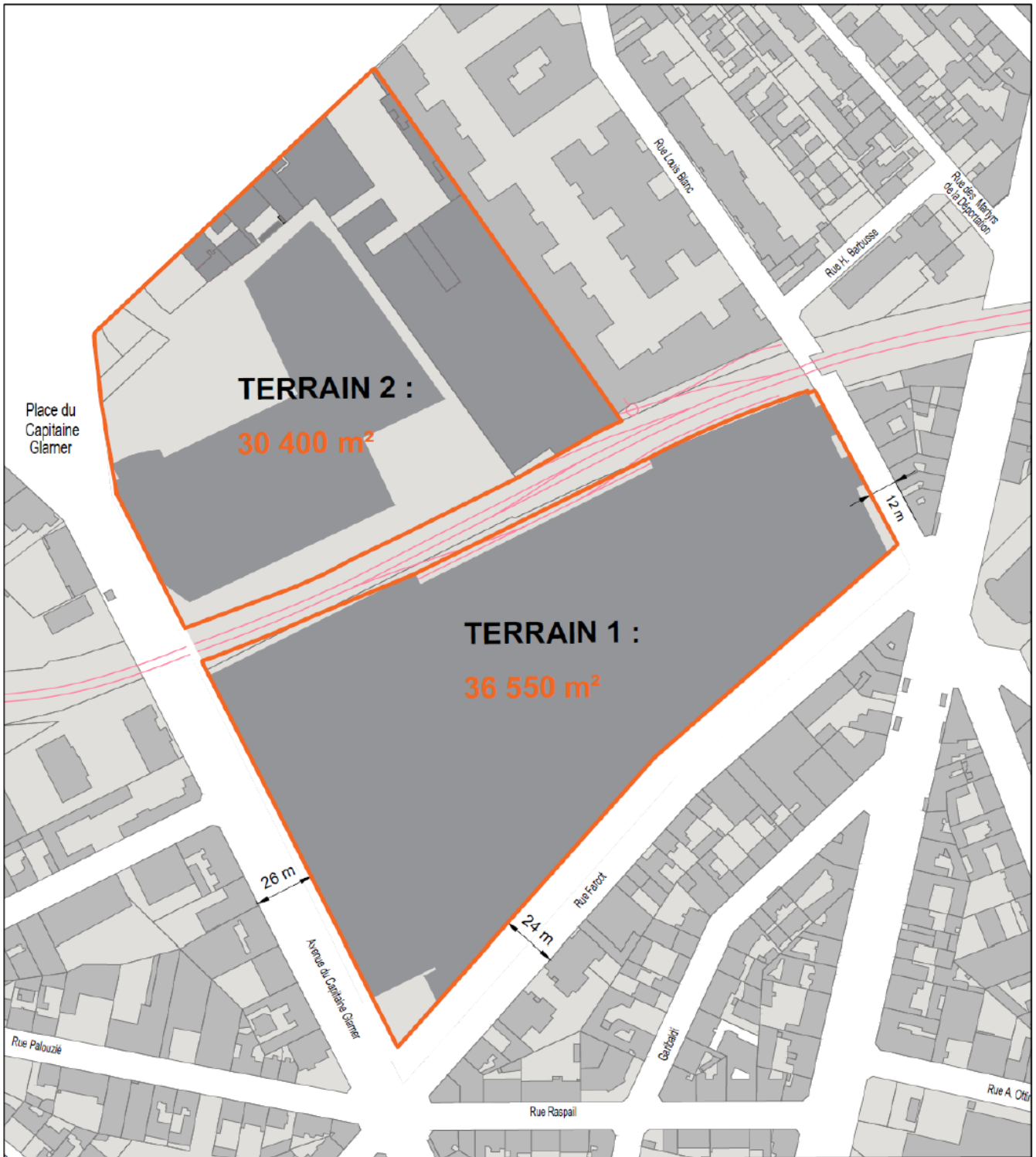
2) Les raisons de ne pas retenir d'autres hypothèses :

- a. L'université n'a pas besoin de 4 ha (et dans la localisation antérieure, la surface identifiée était même inférieure à 3 ha).
- b. L'État qui acquiert le foncier pour ce besoin, n'a pas prévu d'acquérir plus des 3 ha nécessaires
- c. Cependant, si l'université allait tout de même sur la parcelle PSA :
 - i. Il deviendrait nécessaire pour obtenir les 4 ha de l'hôpital au nord de la voie d'inclure obligatoirement le parc d'activités Victor Hugo. Or, ce dernier est de conception récente, rempli et actif : Il n'a pas été inclus dans le périmètre du campus.
 - ii. Une autre raison s'oppose à l'inversion entre l'université et l'hôpital : la procédure pour acquérir aurait deux impacts non supportables par le projet d'hôpital :
 1. un calendrier incluant le départ, voire la relocalisation, des activités venant ajouter une année supplémentaire, au minimum, qui peut être absorbée sur le projet Universitaire dont la durée de construction est moins importante que l'hôpital. Pour mémoire, l'échéancier a déjà perdu deux années sur le projet initial
 2. des coûts d'indemnisation des activités existantes compte, tenu de la nécessité d'acquérir le parc Victor Hugo, qui renchériraient très significativement le prix du foncier, avec le risque d'une impasse comparable à celles constatées sur la Zac des docks.
 3. Par ailleurs, ce parc faisant 1,5 ha, il dépasserait la surface autorisée dans le cas de la décision de COPERMO.

- iii. L'autre hypothèse où l'hôpital se partagerait entre les 3 ha au nord de la voie et le quatrième ha de PSA dont l'université n'aurait pas l'usage, a été exclue, après études, par les deux partenaires, car la présence pérenne de la voie ferrée rend totalement impossible une telle répartition d'activité, les liaisons ne pouvant aucunement répondre aux besoins fonctionnels des deux entités, dans ce cas.
- d. Enfin, **l'argument principal** est d'une autre nature : la déclivité du terrain est telle que le côté PSA est adapté à l'hôpital au regard du besoin de résistance à la crue millénaire d'un équipement sensible dont le maintien de l'activité, des accès en cas de crue extrême est demandé par les services de l'État (DRIEE), ce qui n'est pas le cas pour l'université. De ce point de vue, les parcelles desservies par le boulevard Victor Hugo qui sera submergé en cas de crue millénaire, ne sont pas adaptées à la continuité de fonctionnement de l'hôpital.

Simulation de la crue millénaire





HUGPN - Etude de faisabilité nouveau site

Cas 2.3 :
 Avec élargissement des voies et avec PLU en zone Uem / terrain 2 étendu aux parcelles R11 à R16

Plan 1 :
 Surface des terrains d'assiette pressentis

Terrain n°1 :

Parcelle R 22, R25 et R26 (Attention : limites de propriété à faire confirmer en bordure de voie SNCF)

Terrain n°2 :

- Parcelles R 17, R 18, R 19, R20
- Parcelles R 12, R13, R14, R15, R16
- Parcelles R 11

Elargissement Rue Farcot à 24 m

Elargissement Avenue du Capitaine Glamer à 26 m